

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

MENI ABIKHZER BAT ESTHER Z"l.

6 IYAR - 29 AVRIL

CONDOLÉANCES

Rav Ronen Abitbol, les Co-Présidents

MM. Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A. le Kahal présentent leurs sincères condoléances à M. Sharron Elbaz et famille pour le décès de sa mère

Margalit Magui bat Esther Z"l

et les assurés de notre affection et de notre soutien

Création jusqu'à la fin des temps. Si l'on considère cependant l'enchaînement des agents qui se succèdent dans le récit entre l'agneau et le Saint, béni soit-Il, on s'aperçoit qu'il fixe les responsabilités d'une manière déconcertante : L'agneau incarne bien évidemment l'innocence. Le chat qui le dévore représente par conséquent la méchanceté. Cette méchanceté sera punie par le chien. Le chien, qui a pourtant accompli une bonne action, en est puni, et ce par le bâton. Pourquoi? Une explication a été proposée au nom de rav Nathan Adler (1742 - 1800), le maître du 'Hatam Sofer. Il paraît évident que le chat a eu tort de manger l'agneau, que le chien avait de bonnes raisons de mordre le chat, etc. Le chien, cependant, a commis une erreur, celle d'intervenir dans un règlement de comptes qui ne le concernait pas personnellement, et d'aggraver ainsi une situation déjà suffisamment compliquée. Il a donc mérité d'être frappé, mais le bâton, à son tour, s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas, et ainsi de suite? La leçon à tirer de ce chant est la suivante: il nous arrive souvent, en prenant parti dans une querelle, de ne réussir qu'à l'envenimer. Lorsque nous assistons à ce que nous croyons être une injustice, ne nous transformons pas en justiciers, mais essayons de jouer les bons offices. C'est de l'eau, et non de l'huile, qu'il faut apprendre à savoir jeter sur le feu! (par Jacques Kohn Z"l)

Pour qui les mérites?

Dans son livre Mikhtav MéEiyahou (vol. 4 pages 20 et 214), écrit au nom du 'Hovot Halévatot (Chaâr Hakhénia 7), on relève que celui qui dit du *lachon harâ* perd tous ses mérites, ceux-ci passent chez celui sur qui il a médité. De même, toutes les fautes de ceux contre qui il a parlé s'inscrivent sur son compte. Arrivé au monde de la vérité, l'homme constatera qu'il sera accusé de fautes qu'il n'a pas commises (puisqu'à travers le

lachon harâ les fautes de l'autre lui seront comptabilisées). Il criera "c'est bien là un mensonge, je n'ai jamais transgressé ces fautes!". On lui répondra "de ton vivant, tu as choisi la voie (voix) du mensonge, voici le mensonge pour lequel tu as oeuvré!". Le sens de cet échange de fautes et de commandements est d'un grand intérêt pour faire réfléchir le fauteur. Cela vient lui montrer le véritable contenu de son désir de se distinguer et de se considérer meilleur que l'autre - en l'occurrence le tsadik - ce qui l'a conduit à rabaisser la dignité du tsadik en choisissant la voie (voix) de la médisance qui n'est autre que mensonge, idolâtrie et profanation divine.

**La médisance menace à tout instant. Que faire pour l'enrayer ?
Tourner 7 fois sa langue dans sa bouche, ceci vous permettra de réfléchir.
Est-ce que cela en vaut la peine?**

Maximes de Pères - Une leçon

Rabbi Eliézer disait : Que l'honneur de ton prochain te soit aussi cher que le tien propre. (Chapitre 2 - 10) Rabbi Eliézer était connu pour la richesse des connaissances qu'il possédait. On dit qu'il dépassait, par son savoir, tous ses collègues. En effet, ses camarades l'appelaient « Rabbi Eliézer le Grand » et même le surnommaient « Sinai », car il était le dépositaire de la Torah de sa génération. Cependant en dépit de toutes ses qualités et malgré sa grandeur, Rabbi Eliézer soulignait la nécessité d'honorer les autres.

Leçon : Pour nous ceci s'appliquera en gardant le silence à la synagogue afin de ne pas déranger ceux qui sont venus pour y prier.
Si vous venez à la synagogue pour parler, alors où irez-vous prier?

REMERCIEMENTS

BH, Nous voici à la 7ième année de la publication de notre Bulletin Communautaire "CHABBAT SHALOM"
Je tiens à remercier le Rav Ronen Abitbol, les Co-Présidents MM. Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A. le Kahal et nos commanditaires pour leur soutien et leur collaboration ainsi que nos sincères remerciements à:
M. IGAL BODOKH: pour l'achat d'une nouvelle imprimante couleur,
M. DAVID OHAYON: qui nous fournit mensuellement les cartouches couleur,
M. SIMON ASSOULINE: pour la correction de tous nos documents
mon frère **M. ALAIN HARARI** qui nous fournit le papier pour l'impression de 70 copies par semaine, et à mon tour,
je remercie Hachem de m'avoir donné la force, la santé et la passion pour produire ce bulletin hebdomadaire qui nous unit dans ces moments difficiles. À la mémoire bénie de nos chers parents
OVADIA ben MERAV Z"l HARARI et **LILIANE LEAH bat RACHEL Z"l COHEN**
Roland Harari



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.7 - No.01

CHABBAT 25 AVRIL 2020 -1 IYAR 5780

PARACHA TAZRIA-MÉTSORA



Allumage des bougies
du Chabbat: 19:34
Sortie du Chabbat: 20:43
Rabbenou Tam: 21:07



**JUSQU'À NOUVEL ORDRE TOUTES LES
PRIÈRES SE FONT CHEZ SOI
(VOIR AFFICHE DÉTAILLÉE)**

Horaire des Offices - 2020 - 5780

Vendredi 24 AVRIL 2020 - 30 NISSAN 5780
Minha suivie d'Arvit: 18:30 LE SOIR OMER 16
ROSH-HODESH JOUR 1

CHABBAT 25 AVRIL 2020 - 1 IYAR 5780

Chahrit: CHEMA AVANT 9:22 ET AMIDA AVANT 10:33
Min'ha: 19:15 Arvit: 20:43
ROSH-HODESH JOUR 2 LE SOIR OMER 17

Dimanche 26 AVRIL 2020 - 2 IYAR 5780

Chahrit: CHEMA AVANT 9:16 ET AMIDA AVANT 10:28
Min'ha: 19:15 suivi de Arvit LE SOIR OMER 18

Lundi 27 AU JEUDI 30 AVRIL 2020

Chahrit: CHEMA AVANT 9:16 ET AMIDA AVANT 10:28
Min'ha: 19:15 suivi de Arvit
LE SOIR OMER 19-20-21-22

Aphorisme de nos Sages

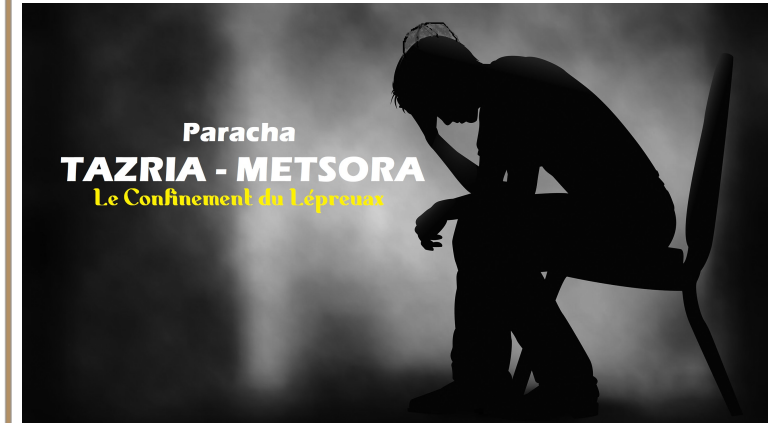
9. « La Torah qui n'est pas accompagnée d'un labeur finira par s'interrompre » (Maximes des Pères 2:2). Le « labeur » dont parle la Michna est le labeur d'aimer son prochain.

PARACHA TAZRIA-MÉTSORA

ד"ס

ROSH-HODECH IYAR

Lashon Hara... La purification du lépreux



Paracha
TAZRIA - METSORA
Le Confinement du Lépreux

La paracha traite de l'impureté rituelle d'une femme qui vient d'accoucher et qui doit faire deux sortes de sacrifices après son accouchement. La paracha décrit longuement une affection de la peau qui n'existe plus à notre époque et qui est consacrée aux différentes formes de la lèpre dite « tsaraât ». La lèpre atteint en premier lieu les maisons, les habits, pour ensuite contaminer les hommes et les femmes. Vient ensuite le processus de purification des lépreux. Nos maîtres nous révèlent que ces phénomènes sont directement liés aux fautes ayant un rapport avec la parole, et plus particulièrement avec la médisance (le *Lachon harâ*).

Les deux sacrifices de l'accouchée

« Quand sera accompli le temps de sa purification, pour un garçon ou pour une fille, elle apportera un agneau d'un an comme holocauste, et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire, à l'entrée de la Tente d'assignation, et les remettra au pontife. » (12,6)

Selon la Torah, une femme apporte deux sortes de sacrifices après son accouchement.

L'un d'eux est un Korban Ôla (holocauste), pour expier les pensées amères qu'elle a pu avoir pendant les douleurs de l'accouchement. L'autre est un Korban 'Hatat (expiatoire), car dans sa douleur, elle a peut-être juré de ne plus vivre à nouveau avec son mari. Un tel serment serait invalidé pour avoir été formulé sous l'effet de la contrainte.

L'obligation toraïque et morale

« Or, le lépreux chez qui l'affection est constatée, doit avoir les vêtements déchirés, la tête découverte, s'envelopper jusqu'à la moustache et crier : *impur ! Impur.* » (Vayikra 13,45)

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



La personne contaminée doit annoncer à tout le monde qu'elle est impure en criant : « Impur ! Impur » afin que d'autres personnes ne soient pas également contaminées. De même, il informe ainsi les autres de prier pour lui.

De là nous comprenons, (et c'est un message résolument actuel), que quelqu'un qui a contracté un virus ne doit pas sortir dehors afin de ne pas contaminer les autres; et si une personne l'approche, il doit l'avertir qu'il est contaminé pour faire en sorte que cette personne s'éloigne de lui.

Il doit aussi demander aux autres qu'ils prient pour lui, afin qu'il puisse guérir complètement et promptement.

Ceci est une obligation toraïque, halakhique, morale, et d'actualité

Message très actuel – Le confinement

Cette fameuse affection de la peau évoquée dans la paracha : la « Tsara'at » (la lèpre) se manifestait par l'apparition de tâches blanchâtres sur la peau des « malades » et qui pouvaient recouvrir tout leur corps.

Les maîtres du Talmud (Erkhin, 16b) nous enseignent que ces affections de peau pouvaient avoir différentes origines : calomnie, meurtre, parjure, débauche, orgueil, jalousie, et vol. Nous comprenons donc que ces affections ne relèvent pas de pathologies du corps, mais davantage de pathologies de l'âme qui trouvent une expression, une manifestation dans le corps, à l'image, quoique différente des maladies qualifiées à notre époque de « psychosomatiques ».

Voilà pourquoi, le thérapeute approprié n'est pas le médecin mais le prêtre, le médecin de l'âme.

Le Talmud mentionne plusieurs origines possibles pour cette « lèpre ». Notre tradition a surtout retenu celle de la médisance, ou « Lachon harâ ». Cette dernière se caractérise par un discours dépréciatif sur autrui, peu importe qu'il soit vrai ou faux, qui va contribuer à diminuer l'estime que les autres lui portent. Un tel discours pourrait être justifié s'il visait « un but constructif » c'est-à-dire à protéger le destinataire d'un danger auquel il s'exposerait avec une personne malveillante, s'il permettait de rétablir la paix, ou encore de mettre fin à une querelle. Mais lorsque l'on évoque le « Lachon harâ », on évoque un discours qui ne peut

prétendre poursuivre un tel objectif, on relate simplement un événement va écorner l'image d'un individu.

La paracha décrit donc les conséquences d'un tel discours au niveau individuel. Au-delà de l'affection de la peau, celui qui est atteint de la lèpre ne peut plus vivre en société, il en est expulsé par le prêtre, et son « impureté » le confine dans une sorte de quarantaine. Sa réintégration dans la société est suspendue à l'appréciation du prêtre qui observe simplement avec ses yeux l'évolution de la plaie et décide si le « malade » est guéri ou non, et s'il peut retrouver son rang dans la société parmi ses pairs.

Nos Sages voient dans cette procédure l'illustration du principe « Midda Kénéguéd Midda » « mesure pour mesure ». Le coupable est puni de la même manière que s'il avait fauté. En effet, en proférant un discours médisant sur autrui, il a contribué à diminuer l'estime que les autres lui portent, et à l'isoler du reste de la société. Aussi, devra-t-il subir lui-même l'isolement du reste de ses pairs afin de comprendre la rudesse de cette épreuve et le désarroi de se sentir diminué, voire humilié, aux yeux des autres hommes.

De même, sa réintégration dépend de l'observation du Cohen, qui d'un « coup d'œil » décide s'il est guéri ou non. Cela lui rappelle l'importance de porter un regard favorable, un « bon œil » sur autrui. Son sort est à présent suspendu au regard favorable du prêtre !

Moment de réflexion :

- ◆ Est-ce que ce confinement que le monde est en train de vivre est la conséquence de trop de médisance dans le monde ?...
- ◆ Est-ce qu'on s'est éloigné de nos synagogues parce qu'on y parle trop au lieu de prier ?

Différence entre le Lachon harâ et le Motsi chem râ

Le terme de **Lachon harâ** (littéralement: mauvaise langue) s'applique à toute parole négative ou susceptible de nuire à

q u i
a u t r e

une autre personne. N'importe quel propos diffamatoire représente du lachon harâ même s'il ne cause absolument aucun tort. Examiner les défauts des autres est répréhensible en soi. Tout propos susceptible de causer un préjudice à quelqu'un d'autre, sur le plan financier, matériel, moral ou autre, constitue du Lachon harâ, même s'il n'a rien de diffamatoire.

On notera que le terme Lachon harâ se rapporte à des propos médisants véridiques ou susceptibles de nuire. Des propos mensongers ou inexacts sont désignés par des termes **Motsi chem râ**, diffamatoires.

Les trois filles

Nos sages nous apprennent que la médisance met en danger au moins trois personnes : celle qui médite, celle qui écoute et celle dont on parle.

Le Midrach nous enseigne que le Lachon harâ peut même provoquer une effusion de sang.

Un homme avait trois filles, l'une qui était paresseuse, l'autre voleuse et la troisième qui disait du Lachon harâ, et il ne se trouvait personne pour les épouser. Un jour, un ami vint le trouver et lui dit : « J'ai trois fils, si tu le veux bien, donne tes filles à mes fils. » Il répondit : « Mes filles ne sont pas dignes de tes fils, elles ont tel et tel défauts. » Il lui dit : « Je le souhaite tout de même. » Immédiatement, il les maria à ses fils. Que fit-il ? A la paresseuse, il donna des serveurs et des servantes et leur dit : « Ne la laissez rien faire. » Pour la voleuse, il plaça chez elle une grosse somme d'argent et lui dit : « Tout ce que tu feras sera bien fait. » Quant à celle qui disait du Lachon harâ, son beau-père se levait tôt tous les jours pour demander de ses nouvelles, et il lui disait : « Si tu veux quelque chose de ton mari, dis-le moi, je le lui dirais et il fera ce que tu veux », et elle ne racontait rien sur lui.

Un jour, leur père vint en visite. Il rentra chez la paresseuse et lui demanda : « Ma fille, comment t'entends-tu avec ton mari ? » Elle répondit : « Que vienne sur toi une bénédiction, mon père, de m'avoir donné cet homme qui m'a entourée de serveurs et de servantes qui ne me laissent rien faire ! » Il sortit de là et rentra chez la voleuse, lui posa la même question, et elle répondit comme la première. Il sortit de là et rentra chez la médisante. Elle se mit à pleurer en disant : « Père, tu m'as donnée à deux hommes, le père et le fils, et si tu ne me crois pas, cache-toi dans ma chambre et tu verras. »

Immédiatement elle le fit entrer dans la chambre. Le beau-père vint lui demander de ses nouvelles comme d'habitude, et elle lui dit : « Ne me touche pas et ne me fais pas honte ! » Il répondit : « Est-ce que je t'ai jamais fait de mal ? Cela ne m'est même pas entré dans la tête ! » Quand son père le vit, il sortit de la

chambre et le tua. Ensuite les gens de la maison vinrent et le tuèrent. Comme elle criait et pleurait, on la tua elle aussi. De là le Midrach conclut que le lachon harâ tue trois personnes: celui qui l'a dit, celui qui l'accepte et celui dont on parle.

Un concept étonnant - Les quatre personnes

Les maîtres du Talmud ont établi un concept étonnant qui est aussi matière à réflexion. Quatre personnes sont considérées comme « mortes » : le mendiant, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfants (Nédarim 64b). La vie véritable n'est pas le fonctionnement physiologique de l'organisme. Pour les maîtres de la Torah, la vie, c'est notre capacité à donner à l'autre, à lui apporter ce dont il a besoin. C'est notre capacité à faire du bien à la société et à ceux qui nous entourent. Celui qui est dans l'impossibilité de « vivre » avec les autres ou d'apporter quelque chose à son entourage ne vit pas véritablement.

On peut maintenant faire le lien entre les quatre cas décrits par la Torah. **Le mendiant** d'abord : sa dépendance financière totale lui enlève toute possibilité de donner. Il ne peut apporter à la société, c'est sa vie même qui est aliénée.

L'aveugle ensuite : la vue est le sens qui permet de « vivre » l'autre. Être dépossédé de la vue empêche le sentiment d'identification avec son prochain. C'est donc la vie même qui a été ainsi diminuée. **Celui qui n'a pas d'enfants** se voit privé de la possibilité la plus naturelle qui soit: de donner, celle d'éduquer et de choyer ses propres enfants.

Le cas du lépreux est analogue : être exclu du camp et condamné à l'isolement total tue une personne, en lui enlevant le contact avec la société : **le lépreux** ne peut plus donner ni recevoir. La Torah nous apprend, par le biais des lois concernant la lèpre, la gravité, que l'on n'avait peut-être pas mesurée, de la médisance

'Had Gadya - Ne te mêle pas...

La soirée du Séder s'achève, dans beaucoup de tables familiales, sur la chanson du cabri, 'Had Gadya, cet agneau « unique » que le « père » avait acheté pour deux zouz, et qui va être à l'origine d'une succession de malheurs: Le chat qui l'a mangé a été lui-même mordu par le chien, et ainsi de suite jusqu'à l'intervention du Saint, béni soit-Il, qui met fin au récit. Les commentateurs considèrent généralement que le cabri représente le peuple juif, le père qui l'a acheté étant Hachem, et les deux zouz symbolisant les deux tables de la Loi données au Sinaï. Les « personnages » qui interviennent dans ce chant représentent les différentes étapes de l'histoire des enfants d'Israël, depuis la Création jusqu'à la